

From: Denis ERNI <[denis.erni\(at\)a3.epfl.ch](mailto:denis.erni(at)a3.epfl.ch)>
To: Emmanuelle KAELIN MURITH
Emmanuelle.KaelinMurith@parl.fr.ch
ekaelinmurith@swisnot.ch
Subject: MISE EN DEMEURE
Date: Saturday, June 20, 2015 12:47 AM

Bonjour Madame la Présidente de la Commission de justice,

N'ayant pas reçu de réponse à mon courrier recommandé daté du 12 juin 2015, par la présente et pour la bonne forme, je vous mets en demeure **de me confirmer dans les 10 jours, soit jusqu'au 30 juin 2015**, que la liste des personnes citées sur mon courrier du 12 juin 2015, référence : http://www.swisstribune.org/doc/d2503_150612DE_EK.pdf

sont bel et bien les personnes auxquelles fait référence votre courrier daté du 21 mai 2015, référence: http://www.swisstribune.org/doc/d2498_150521EK_DE.pdf

Vu que des faits ont été falsifiés et vu leur gravité, vous comprendrez que ce contrôle d'identité de prudence est essentiel pour éviter toute erreur de personne. C'est une question d'éthique.

Votre réponse sera publiée sur le site "swisstribune.org" pour que nos élus - qui ne seraient pas concernés par votre courrier du 21 mai 2015 - ne se sentent pas lésés.

Ce mail a pour but uniquement d'éviter une éventuelle erreur de personne sur la liste des personnes à laquelle fait référence votre courrier du 21 mai 2015.

Vu que vous avez menacé de manière très ambiguë de ne pas vouloir répondre à des courriers relatifs à ces violations des droits constitutionnels, sans réponse de votre part dans les 10 jours, il sera considéré que la liste des personnes est exacte et ce courrier attestera que le contrôle avait été fait.

Ce courrier sera une pièce à conviction du dossier relatif à la violation des droits constitutionnels.

En vous remerciant par avance de votre diligence, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente de la Commission de justice, mes salutations cordiales.

Dr Denis ERNI